



Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 056-215600669-20240213-DEC2024_1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2024-1

OBJET : Commune – Maîtrise d’œuvre pour la création d’un Foyer Jeunes Travailleurs

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : de retenir la candidature de LBL et Associés dans le cadre de la maîtrise d’œuvre pour la création d’un Foyer Jeunes Travailleurs rue Jean Moulin à Gourin et ce pour un montant de 69 088.00 € HT (82 905.60 € TTC).

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 13 février 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le

15/02/2024

Certifié exécutoire

Publié le 15/02/2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

